



# Bienvenue à l'Aéroclub de Graulhet



Livret d'accueil de

.....  
.....

Vous venez de rejoindre  
l'Aéroclub de Graulhet

*Version 2 – 17 mars 2022*

## LE MOT DE LA PRÉSIDENTE

On nous demande souvent comment on parvient à un prix de l'heure de vol aussi attractif...

La réponse très juste apportée un jour par un membre : « C'est simple. Dans le mot « Aéroclub », il y a Club ». Pas au sens d'un « club privé », blazer chic, cravate, tiré à quatre épingles avec sélection à l'entrée mais au sens mutualisation des compétences, des moyens et des efforts de chacun.

L'Aéroclub de Graulhet avec ses quatre aéronefs, une moyenne de 1200 heures de vol par an, est une association fonctionnant uniquement grâce aux bénévoles, dont les qualités très diversifiées s'expriment tant sur le plan opérationnel de l'instruction et du pilotage que sur le plan administratif. Tous les membres aident de près ou de loin de manière bénéVOLE; et ça tombe bien puisque dans ce petit monde, tout le monde « VOLE ».

En effet, chacun participe, sans titre ni gloire, à préserver les qualités de ce club qui perdure depuis 1933... Faites le calcul...plus de 85 ans que les étoiles de l'ACG brillent dans notre ciel du Tarn.

Les 120 membres de l'Aéroclub de Graulhet, de 15 à plus de 70 ans, apprennent, réapprennent ou plus encore, partagent. Tous passionnés et tous adhérents au sens littéral du terme, ils font de ce club ce qu'il est aujourd'hui.

Merci à eux.

Rejoignez-nous !

Anne-Laure GALLOUX - Présidente



# SOMMAIRE DE VOTRE LIVRET D'ACCUEIL

- 1 L'organisation de l'Aéroclub de Graulhet p.4
- 2 Les principaux chargés d'action p.5
- 3 Notre fédération FFA et notre comité régional aéronautique p.6
- 4 Quelques liens pratiques p.7
- 5 La flotte de l'aéroclub p.8
- 6 Votre formation au sein de l'aéroclub p.9
- 7 Checklist arrivée et départ de l'aéroclub p.10
- 8 Le suivi des privilèges p.11
- 9 Utilisation des avions p.12
- 10 Sécurité des vols p.13
- 11 Gestion de la plateforme p.14
- 12 Bonnes pratiques administratives p.15



# L'ORGANISATION DE L'AÉROCLUB DE GRAULHET

L'Aéroclub de Graulhet est une association, c'est à dire un groupe d'adhérents qui ont mis leur passion en commun.

Ce principe associatif nécessite le respect de dispositions législatives et l'adoption de Statuts et d'un Règlement Intérieur.

Ces documents sont accessibles sur le site du club (<https://www.aeroclub-graulhet.com/>), et comme chaque membre, vous devrez prendre en compte leurs dispositions.

Voici les principaux points :

- Adhésion,
- Administration,
- Aptitude médicale,
- Votre demande d'adhésion sera soumise au bureau directeur pour validation définitive.

## IMPORTANT

Chaque membre actif de l'aéroclub doit fournir au moins l'équivalent d'une journée de travail bénévole par an en rapport avec ses compétences.

Le calendrier des évènements est disponible via ce lien :

<https://www.aeroclub-graulhet.com/evenements-2/calendrier-des-evenements/>



Les communications de l'aéroclub se font essentiellement par mail. Il est donc important d'informer l'Aéroclub de tout changement d'adresse e-mail. L'aéroclub dispose aussi d'un groupe WhatsApp sur lequel vous pourrez partager vos plus belles photos, récits et autres idées de vol. Pour rejoindre le groupe, copiez le lien suivant dans votre application WhatsApp : <https://chat.whatsapp.com/DgXropMIEWEgOgk9ZdspB7>.

# LES PRINCIPAUX CHARGÉS D'ACTION

## Le Bureau Directeur

Présidente : Anne-Laure GALLOUX

Vice-Président : Christophe REMAZEILHES

Trésorier : Louis-Patrice BUGEAT

Secrétaire : Jean-Christophe BERNARD

Secrétaire adjoint : Nicolas BIOCHE

## Les membres du Conseil d'Administration

Guillaume BEAUFILS

Martial BERNADOU

Jean-Marc CONDOM

Dorian GONCALVES

Sylvain GRANIER

Guy JARRY

Jean VALLAEYS



De gauche à droite :

Martial BERNADOU, Louis-Patrice BUGEAT, Jean-Marc CONDOM, Jean VALLAEYS,  
Christophe REMAZEILHES, Anne-Laure GALLOUX, Sylvain GRANIER, Jean-Christophe  
BERNARD, Nicolas BIOCHE, Dorian GONCALVES, Guy JARRY

Les coordonnées des membres du bureau directeur, du conseil d'administration ainsi que de la plupart des membres du club sont disponibles sur OpenFlyers onglet Données, Données tierces puis Utilisateurs.

## NOTRE FÉDÉRATION FFA ET NOTRE COMITÉ RÉGIONAL AÉRONAUTIQUE



Le pilotage d'avions légers au sein d'un aéro-club est une pratique Sportive. La Fédération Française Aéronautique (FFA) regroupe tous les aéro-clubs, et sa mission principale est de défendre et promouvoir la pratique de l'activité.

Vous trouverez sur le site de la FFA <http://www.ffa-aero.fr/> toutes les informations et supports concernant ces actions.

Notez que :

- Votre adhésion comprend une assurance de pilote.
- Les plus jeunes pilotes peuvent obtenir des bourses de pilotage.
- Il est fortement recommandé d'être abonné à Info Pilote.

La FFA a créé des COMITÉS RÉGIONAUX AÉRONAUTIQUES. Votre club est rattaché au CRA OCCITANIE (CRA 11), qui organise et coordonne des actions régionales de caractère sportif, fédérateur comme l'organisation de rallyes aériens et de compétitions de pilotage de précision. Il contribue à l'information des clubs sur de nombreux thèmes tels que Sécurité des Vols, Formation, Évolutions Réglementaires...

Vous pouvez suivre les actions du CRA Occitanie sur son site Web via le lien suivant : <http://cra-occitanie.fr/>.

## QUELQUES LIENS PRATIQUES

Nombre de règles, de codes, d'usages ou de procédures ont été définis pour le confort de chacun. Toutes ces informations sont disponibles via les outils ci-dessous.

### Réserver un avion, suivre vos validités, consulter votre compte

Plateforme de gestion OpenFlyers :

<https://openflyers.com/aeroclubdegraulhet/index.php?legacyInterface=1>

*Votre identifiant :* .....

*Votre mot de passe temporaire :* .....

### Consulter les documents administratifs, documents des avions, cours théoriques, évènements de l'aéroclub

Site Web de l'Aéroclub de Graulhet : <https://www.aeroclub-graulhet.com/>

*Votre identifiant :* .....

*Votre mot de passe temporaire :* .....

### Plateforme des REX (Retours d'EXpériences)

Il est très important de s'inscrire aux notifications de publication des REX via le lien suivant :

<http://rexffa.fr/Connection/LogOnStructureAccess/1608109017>

### Consultation de la météo aéronautique

Plateforme Aeroweb : <https://aviation.meteo.fr/login.php>

*Votre identifiant :* .....

*Votre mot de passe :* .....

### Consultation de l'information aéronautique (NOTAM, AIP, AZBA)

Site du SIA : <https://www.sia.aviation-civile.gouv.fr/>

# LA FLOTTE DE L'AÉROCLUB

## PIPER L4

Véritable figure de proue de l'Aéroclub de Graulhet, le PIPER L4 F-BGPA est un avion chargé d'histoire. Sorti d'usine en 1942 cet avion vous fera voyager dans le temps lors de vols des plus agréables.



## PIPER PA28

Le Piper PA28 est l'avion de voyage de l'Aéroclub de Graulhet. Avec ses 5 heures d'autonomie, il a effectué de nombreux voyages, notamment en Afrique lors du Raid Latécoère. Le PA-28 est un avion qualifié IFR.

## ROBIN HR200

Lors de vos premières leçons, c'est sûrement avec le F-GSRX que vous effectuerez vos premiers vols. Agréablement maniable et disposant d'une très bonne autonomie, c'est l'avion école de l'Aéroclub de Graulhet.



## ROBIN DR401-120A

Le F-HNEU est le dernier avion à avoir rejoint la flotte de l'aéroclub. Tout droit sorti des ateliers du constructeur ROBIN en 2019, c'est un avion moderne équipé d'un Glass Cockpit. Le F-HNEU vous permettra de terminer votre formation en effectuant vos navigations dans de très bonnes conditions.

Consulter les tarifs des heures de vol :

<https://www.aeroclub-graulhet.com/la-flotte/les-tarifs/>

Consulter les documents des avions :

<https://www.aeroclub-graulhet.com/espace-pilotes/documents-avions/>



## VOTRE FORMATION AU SEIN DE L'AÉROCLUB

Le club est D T O (*Declared Training Organisation*) c'est à dire qu'il est déclaré comme organisme de formation au pilotage. Il dispense les formations PPL et LAPL (via éventuellement l'ABL). Plus de détails sur le site internet de l'Aéroclub "Devenir pilote/Les brevets". Néanmoins, il est à noter que ces deux formations, bien que dissemblables dans leurs objectifs, sont très similaires en termes de contenu, de volume d'heures nécessaires (# 50-60h sur 2-3 ans) et donc de coût.

Huit instructeurs bénévoles (à la date du jour) dispensent les formations pratiques au sein du club. Vous trouverez la liste des instructeurs de l'aéroclub sur le site via le lien suivant: <https://www.aeroclub-graulhet.com/devenir-pilote/les-instructeurs/>.

Votre instructeur sera

Contactez-le au plus vite au  06..... pour un premier rendez-vous.

Son adresse mail est  @.....

C'est lui qui vous présentera l'organisation de votre formation théorique et pratique.

Quelques points toutefois sur l'organisation des formations :

- La formation théorique vous sera dispensée sur le principe du e-learning et supervisée par votre instructeur. La formation théorique des pilotes de l'aéroclub est faite via la plateforme de formation Aerogligli agréée ATO par les autorités aériennes (DGAC) : <https://www.aerogligli.fr/>.
- Chaque leçon en vol sera précédée d'un briefing, au cours duquel les éléments théoriques nécessaires seront revus et complétés. Le vol en « double commandes » est suivi d'un débriefing. Organisez bien vos rendez-vous pour disposer du temps requis pour ces trois étapes et pour la mise en œuvre de l'avion.
- Pour votre premier vol, le Chef-Pilote vous assignera un instructeur en fonction de votre parcours et de vos disponibilités.
- *Conseils de pilote : Prenez des notes, révisez....*

# CHECKLIST ARRIVÉE ET DÉPART DE L'AÉROCLUB

Les membres de l'Aéroclub de Graulhet sont tous bénévoles. Instructeurs, pilotes ou autres membres passionnés doivent prendre soin des locaux, de la plateforme et des avions du mieux possible. Ces quelques actions recensées sur cette page vous permettront de ne rien oublier lors de votre passage à l'aéroclub.

## Checklist d'arrivée

- Vérification de l'état général des locaux.
- Purge du ou des avion(s) à déplacer.

## Checklist de départ

- Enregistrer votre vol sur OpenFlyers (en cas de panne internet, remplir la feuille de de papier de secours située sur le meuble carnets de route et prendre une photo pour envoi à [aeroclubdegraulhet@yahoo.fr](mailto:aeroclubdegraulhet@yahoo.fr)).
- Remplir le carnet de route proprement, lisiblement et en respectant la procédure de remplissage. Le carnet de route et OpenFlyers doivent être identiques.
- Nettoyer l'avion : Bords d'attaque, hélice, carénages, verrière (cette dernière avec du produit vitres et du papier absorbant). Vider votre sseau d'eau dehors.
- Ranger l'avion dans le hangar en respectant le marquage au sol et en poussant par le pied d'hélice. Ne pas hésiter à demander de l'aide. Ne pas pousser par les bords d'attaque.
- Remettre la clé de l'avion et le carnet de route dans le meuble dédié (pas de clés dans les poches).
- Fermer le hangar, vérifier que les contacts batterie des avions sont sur OFF et éteindre la lumière (si vous êtes le dernier).
- Lorsque vous vous éloignez du club, fermer la porte du club house à clé, éteindre les lumières et fermer le portillon.

## Bonnes pratiques

- Utiliser les casques de l'aéroclub avec soin.
- Répondre au téléphone en cas d'appel et renvoyer au site internet ou l'adresse mail du club si besoin.
- Jeter un œil à la propreté du club house. Si possible, passer un coup de balai ou d'aspirateur.
- Participer aux consommations prises dans le réfrigérateur. Le café est gratuit.

# LE SUIVI DES PRIVILÈGES

La vie d'un pilote est rythmée par différents contrôles vous permettant de vous assurer que vous êtes apte à voler en toute sécurité. Ces contrôles sont soit imposés par les autorités soit par les instructeurs de l'aéroclub. Cette page récapitule le déclenchement de ces différents points de contrôles. A noter que les pilotes peuvent faire appel à un instructeur à tout moment !

## Qu'ai-je le droit de faire ?

Le titulaire d'une licence LAPL ou PPL (A) peut voyager pratiquement partout en France et en Europe (sous réserve de posséder la compétence linguistique de niveau 4 délivrée par la DGAC) dans le respect de la réglementation en vigueur. Il peut emmener des passagers à titre gracieux ou avec un partage équitable des frais, sous réserve d'avoir une expérience suffisante.

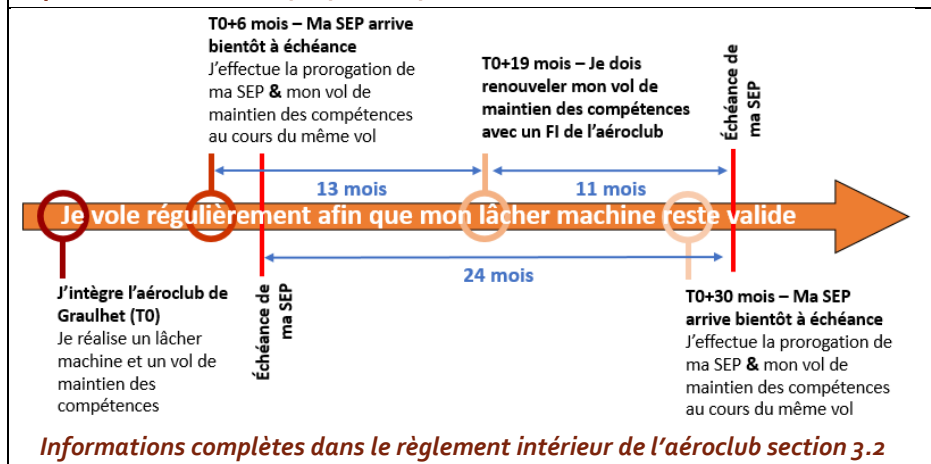
Pour plus d'informations, rendez-vous sur le site de la FFA : [https://www.ffa-aero.fr/FR/frm\\_guidedupilote\\_licencepiloteprive.awp?P1=1](https://www.ffa-aero.fr/FR/frm_guidedupilote_licencepiloteprive.awp?P1=1)

## Dans quelles conditions ?

Tout pilote privé doit être détenteur de :

- Une licence de pilote privé valide (PPL ou LAPL),
- Une visite médicale valide (Classe 1 ou Classe 2 ou LAPL),
- Un lâcher machine et le vol de maintien des compétences à jour (spécifique à l'Aéroclub de Graulhet).

## A quel moment ? Exemple pour un pilote breveté PPL arrivant à l'aéroclub



**Pour toute question relative au suivi des privilèges, merci de contacter les chefs-pilotes, Guillaume BEAUFILS ou Jean-Marc CONDOM.**

Le pilote devra également satisfaire aux conditions d'expérience récente pour l'emport de passager demandant trois atterrissages et trois décollages dans les trois derniers mois.

## UTILISATION DES AVIONS

Afin de pouvoir utiliser les avions de l'aéroclub, il est nécessaire de suivre quelques règles pratiques. Elles sont listées ci-dessous.

### Lâcher machine

Une fois breveté, vous aurez la possibilité de voler sur tous les avions du club à condition d'avoir suivi un programme de lâcher machine. Ce programme a été défini par les instructeurs du club et comporte plusieurs items à maîtriser avant de prendre les commandes. Ces items sont établis en fonction des spécificités de chaque avion que vous pouvez retrouver sur le site de l'aéroclub via les liens suivants :

- Documents des avions : <https://www.aeroclub-graulhet.com/espace-pilotes/documents-avions/>
- Fiches particularités avions et cours théoriques (connexion requise) : <https://www.aeroclub-graulhet.com/devenir-pilote/les-cours-theoriques/>

### Conditions de maintien du lâcher machine

Afin de maintenir les compétences du programme de lâcher machine et donc de pouvoir voler sur un avion il est nécessaire de respecter les conditions suivantes :

- Pour pouvoir voler sur le PA-28 F-GETK : avoir volé sur cet appareil dans les trois derniers mois,
- Pour pouvoir voler sur le HR200 F-GSRX et le DR400 F-HNEU : avoir volé sur un de ces deux appareils dans les trois derniers mois. Si le pilote a volé sur le PA28 F-GETK, la période est rehaussée à six mois,
- Pour pouvoir voler sur le L4-F-BGPA, avoir volé sur cet appareil dans les trois derniers mois.

### Vols avec autorisation préalable du chef pilote

Certains vols nécessitent une autorisation préalable du chef-pilote, les voici listés ci-dessous :

- A destination d'un aérodrome situé hors des frontières françaises,
- A destination d'un aérodrome privé,
- Comportant une traversée maritime,
- En patrouille (ce vol doit de plus intégrer un briefing dédié),
- De nuit hors instruction,
- En région montagnaise,
- Pour le PA28 F-GETK uniquement : A destination d'une piste revêtue dont la LDA est inférieure à 700 mètres ou à destination d'une piste non-revêtue dont la LDA est inférieure à 900 mètres.

## SÉCURITÉ DES VOLS

Tous les vols et les actions au sein du club doivent être réalisés avec le plus haut niveau de sécurité. La sécurité est l'affaire de tous. L'Aéroclub de Graulhet a nommé un Correspondant Prévention Sécurité (CPS) que vous pouvez contacter lorsque la sécurité vous semble en défaut.

En particulier, il est destinataire des retours d'expériences (REX) déposés par les membres (sur REXFFA ou par contact direct) et chargé du suivi des actions correctives.

### Qu'est-ce que le REXFFA ?

L'outil REXFFA est une plateforme de consultation et dépôt de retours d'expérience (REX). Le lien est sur la plateforme OpenFlyers, ou sur le site internet du club. Il est important de s'inscrire aux notifications pour être informé instantanément lorsqu'un REX est publié au sein du club.

La synthèse des REX publiés nationalement est également envoyée une fois par semaine.

### Qu'est-ce que la déclaration obligatoire ?

Certains incidents doivent être reportés obligatoirement selon leur nature. Il vous faut déposer l'évènement sur REXFFA et le CPS se chargera de le déclarer aux autorités. Pour consulter la liste des événements soumis à déclarations obligatoires, se référer au règlement (UE) N°376/2014 ou parlez-en directement avec votre CPS.

Votre CPS : Nicolas BIOCHE

[Nicolas.bioche@gmail.com](mailto:Nicolas.bioche@gmail.com) / 06.09.25.36.88

### A retenir !

Si un évènement inhabituel et potentiellement dangereux se produit, vous devez déposer un REX. Le dépôt d'un REX est anonyme et non punitif.

✈ REXFFA ✈

L'APPLICATION DE RETOUR D'EXPÉRIENCE  
À L'USAGE DES PILOTES ET DES AÉRO-CLUBS

## GESTION DE LA PLATEFORME

Lors de vos venues à l'aéroclub, vous évoluerez sur l'aérodrome de Graulhet-Montdragon. De nombreuses associations et entreprises se partagent cette plateforme dont la gestion a été déléguée par la mairie de Graulhet à l'aéroclub.

La plateforme comporte plusieurs installations et équipements dont :

- Une station d'avitaillement H24 TOTAL,
- Une Webcam accessible via la procédure suivante : <https://www.aeroclub-graulhet.com/webcam/>,
- Un restaurant, l'Aviation (en semaine, pensez à réserver au 0563417612),
- Des ruches ... l'aéroclub est un pionnier de l'*Aérobiodiversité*.

Du fait de la cohabitation des avions, ULM, planeurs et hélicoptères, vous devez respecter certaines consignes mentionnées sur la page informations générales LFCQ de l'aéroclub : (<https://www.aeroclub-graulhet.com/informations-generaleslfcq/>) et bien-sûr de respecter les procédures données dans la carte VAC publiée sur le site du SIA et consultable dans le club house de l'aéroclub.



## BONNES PRATIQUES ADMINISTRATIVES

Cette page recense quelques bonnes pratiques administratives qui vous seront fort utiles lors de vos activités à l'aéroclub.

### Alimentation compte pilote

Le solde de votre compte pilote est visible sur la page d'accueil de votre compte OpenFlyers. L'alimentation de celui-ci se fait de préférence par virement bancaire. Vous trouverez les coordonnées bancaires de l'aéroclub dans la bannette dédiée du club-house. En cas d'impossibilité de virement, vous pouvez déposer vos chèques dans la boîte à chèques située à l'intérieur du club-house. Pour les espèces et les chèques vacances, merci de les déposer directement auprès d'un membre du bureau.

### Renouvellement de la cotisation

La campagne de renouvellement de la cotisation est généralement lancée au début du mois d'octobre. Ce renouvellement est facilité par une procédure à suivre contenant un certain nombre d'items. Chaque item doit être coché afin de pouvoir valider la reprise de la cotisation. Il est demandé aux membres de suivre scrupuleusement cette procédure afin de faciliter le travail de renouvellement.

### Mise à jour des documents pilotes

Lors de la mise à jour d'un de vos documents pilote, il est demandé de mettre à jour vos validités sur la plateforme OpenFlyers dans les meilleurs délais. La procédure de mise à jour est disponible sur le site de l'aéroclub via le manuel d'utilisation OpenFlyers dans l'onglet documents administratifs.

## PAGE CONSERVÉE PAR LE CLUB

Accueil au sein du club de .....

Réalisé par : ..... Le : .....

Éléments développés (sur la base du livret d'accueil) :

- Conditions d'entrée dans l'Aéroclub
- Accès au site de l'Aéroclub – espace membres
- Accès à l'aérodrome et sûreté
- Accès au site FFA
- Instructeur : .....

Éléments remis :

- Livret d'accueil
- Fiche de Demande d'Adhésion
- RIB de l'aéroclub

Éléments demandés par la personne accueillie, et restant à fournir :

- ...
- ...

Éléments demandés par le club, et restant à fournir :

- ...
- ...
- ...

*Je reconnais avoir été informé des éléments précités.*

*J'ai retenu le rôle et l'importance des statuts et du règlement intérieur, et j'ai accès à ces documents.*

Visas :      Nouvel adhérent                      Personne chargée de l'accueil